

## **REGLEMENT GUERRE & HISTOIRE**

### **JEU « GRAND JEU CONCOURS 75 LOTS A GAGNER »**

#### **ARTICLE 1**

##### ***LA SOCIETE ORGANISATRICE***

La société MONDADORI MAGAZINES FRANCE, au capital de 56.957.458 euros, dont le siège social est située 8 rue François Ory 92543 Montrouge Cedex immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 452 791 262 00085, responsable de l'édition du magazine Guerre & Histoire, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise du 15 mai au 31 décembre 2014 sur le réseau Facebook à l'adresse [www.facebook.com/guerresethistoire](http://www.facebook.com/guerresethistoire), un jeu intitulé :

### **« GRAND JEU CONCOURS 75 LOTS A GAGNER »**

#### **ARTICLE 2**

##### ***CHAMP D'APPLICATION***

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes majeures désireuses d'y participer et résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom.

#### **ARTICLE 3**

Pour jouer, il suffit de se rendre sur le réseau Facebook à l'adresse [www.facebook.com/guerresethistoire](http://www.facebook.com/guerresethistoire) et de liker un post de la page.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse) sera retenue.

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort effectué sous le contrôle de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de Justice à Paris, déterminera 75 gagnants parmi l'ensemble des participants qui auront correctement satisfait aux conditions du jeu.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige, un justificatif d'identité peut être demandé. Les participants autorisent toute vérification utile concernant leur identité.

Il ne sera adressé aucun courrier ni aucun mail aux participants qui n'auront pas été sélectionnés.

#### **ARTICLE 4**

##### ***LOTS OFFERTS***

1<sup>er</sup> prix : Un pass VIP Concorde - 150 € TTC

2<sup>ème</sup> prix : Un Lecteur DVD+ Collection DVD Guerres&Histoire (40+200=240 € TTC)

Du 3<sup>ème</sup> au 75<sup>ème</sup> prix :

-1 Collection DVD Guerres&Histoire – 200 € TTC

-20 exemplaires de la BD Alix : 219 € TTC

-25 dvd dont :

5 pour - Le Jour J, 20 € TTC

5 pour - Mai 40, 15 € TTC

5 pour - Mussolini – Hitler, 15 € TTC

page 2/4

5 pour – Mon papa en guerre, 15 € TTC

5 pour – Des hommes dans la tourmente, 15 € TTC

-27 livres dont :

7 pour Philippe Kieffer, 29,90 € TTC

7 pour Les grandes batailles du moyen-âge, 34 € TTC

7 pour La grosse Berta, 30 € TTC

6 pour Le soldat et la putain, 22,90 € TTC

Le gagnant recevra un e-mail l'informant de son gain et lui demandant de confirmer sa participation et d'indiquer ses coordonnées complètes. Sans réponse de sa part dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de cet e-mail, il perdrait le bénéfice de son lot qui serait attribué à un nouveau gagnant.

Le gagnant recevra sa dotation à l'adresse postale confirmée par ses soins.

Un seul lot sera attribué par gagnant.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des lots annoncés par un autre (ou d'autres) lots si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Si l'adresse indiquée par le gagnant lors de sa participation au jeu devait se révéler inexacte empêchant ainsi la bonne livraison du lot, le gagnant sera considéré comme déchu de son droit à son lot qui resterait dès lors la propriété de la Société organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

## **ARTICLE 5**

### ***CONTROLES ET RESERVES :***

La Société Organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant.

De même, elle décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement ou pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, ou dont les coordonnées seront incomplètes.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

Les participants autorisent toute vérification utile concernant leur identité.

Les participants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leur nom, adresse ou image, et ce particulièrement dans le cadre du jeu.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de NANTERRE.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à : Guerre & Histoire – Grand Jeu concours 75 lots à gagner, 8 rue François Ory 92543 Montrouge Cedex (en indiquant la lettre R sur l'enveloppe).

Il sera également disponible par un lien hypertexte sur les pages du site [www.facebook.com/guerresethistoire](http://www.facebook.com/guerresethistoire).

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant. Ce droit d'accès, de rectification et d'opposition pourra être exercé à tout moment en écrivant à l'adresse suivante : Guerre & Histoire – Grand Jeu concours 75 lots à gagner, 8 rue François Ory 92543 Montrouge Cedex

Le jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu.

## **ARTICLE 6**

### ***DEPÔT***

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier.